

Expéditeur :

Association APROVEL  
55 rue Ampère  
13300 Salon de Provence  
[aprovel.salonais@gmail.com](mailto:aprovel.salonais@gmail.com)

Destinataires :

- Participants à la concertation citoyenne
- Participants au sondage
- CIQ Michelet, Aires de la Dîme
- APE Michelet
- Collectif "Piétons à Salon"
- Collectif citoyen Borel
- Élu(e) à la politique cyclable (Mme Gomez)
- Élu(e) à la voirie (Mr Caruso)
- Elu(e) à la politique de déplacement (Mr Roux)
- Cabinet du maire (Mr Isnard)

A Salon de Provence, le mercredi 29 janvier 2025

Objet : Compte rendu de la consultation par **sondage** sur l'aménagement des avenues Georges Borel et Michelet à Salon de Provence

Contexte :

- Novembre 2024 : La mairie de Salon-de-Provence a lancé une phase de test d'un réaménagement du cheminement cyclable sur la partie Ouest de l'avenue Georges Borel.
- Décembre 2024 : Un collectif citoyen<sup>1</sup> regroupant principalement des riverains demande à la mairie la ré-évaluation du cheminement cyclable, notamment pour des raisons de sécurité des piétons
- 14 janvier 2025 : l'association APROVEL organise une concertation citoyenne pour imaginer le futur des avenues Georges Borel et Michelet. Les riverains ont été invités par des courriers dans les boîtes à lettres, le CIQ ainsi que la mairie et les adhérents de l'association APROVEL ont été conviés par mail électronique. 36 participants ont proposé 3 idées d'aménagement.

Sondage - Diffusion:

Les 3 propositions issues de la concertation sont soumises aux votes et aux commentaires des citoyens salonais. Le sondage a été relayé par des canaux largement extérieurs aux canaux de l'association (il a en effet été envoyé par l'APROVEL au CIQ Michelet, et relayé par le collectif citoyen de Georges Borel, le collectif "Piétons à Salon, l'association de Parents d'Elèves de Michelet, par la presse ainsi que par différents collectifs).

Résultats du sondage :

- Plus de 200 réponses ont été enregistrées 3 jours après le lancement du sondage et 217 au moment de la rédaction de ce compte rendu.
- La proposition d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée (voir proposition C de la figure 3), et séparée physiquement de la circulation motorisée, ressort largement en tête du sondage comme la solution préférée par les citoyens salonais (voir figure 1).
- La proposition C est celle qui déplaît le moins aux répondants du sondage.

---

<sup>1</sup> Qui est une entité bien scindée de l'association APROVEL, regroupant des riverains et passants de l'avenue Georges Borel.





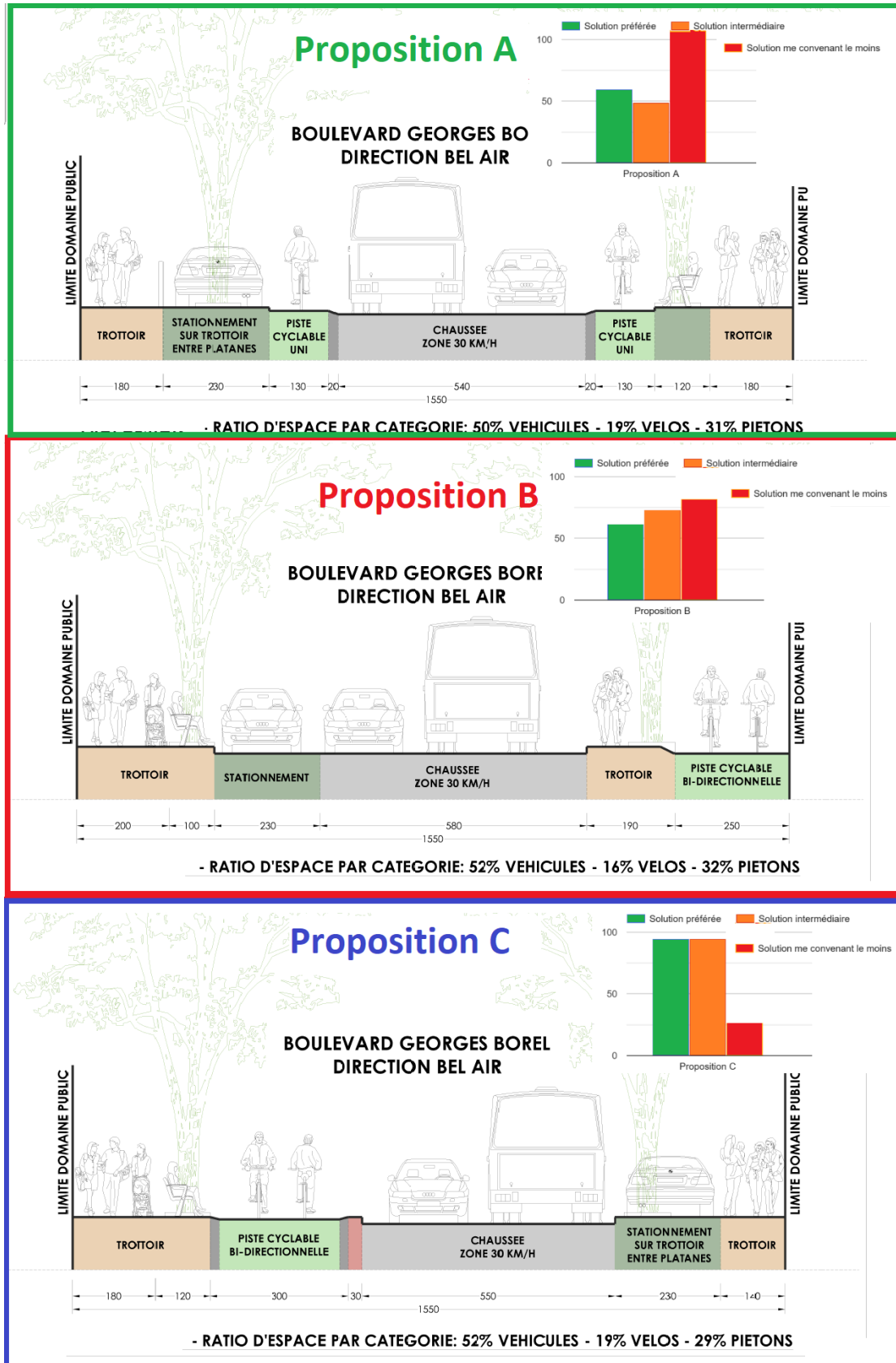


Figure 3: Propositions du sondage, issues de la concertation citoyenne.

**Commentaires des citoyens :**

Les personnes ayant répondu au sondage ont pu s'exprimer librement sur le sujet. Des opportunités et des craintes ressortent de l'analyse des commentaires:

	<b>Opportunités</b>	<b>Craintes</b>
<p><b>A</b> Bandes cyclables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité pour desservir les habitations et commerces de chaque côté des avenues</li> <li>- Permet de rouler vite à vélo (sportif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité du trafic motorisé</li> <li>- Peu évident avec des jeunes enfants</li> </ul>
<p><b>B</b> Piste cyclable à hauteur de trottoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassurant pour les familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée/descente de l'itinéraire cyclable aux traversées des voies secondaires</li> <li>- Risque de conflits piétons / cyclistes</li> <li>- Visibilité réduite pour sortir des voies secondaires (liée au stationnement)</li> <li>- Largeur cyclable inférieure aux recommandations</li> </ul>
<p><b>C</b> Piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Itinéraire continu tout le long des avenues Borel/Michelet</li> <li>- Permet la circulation des véhicules d'urgence aux horaires embouteillés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crainte que les arbres soient coupés</li> </ul>

Rappelons que, quel que soit l'aménagement, les enfants de moins de 8 ans ont le droit de rouler à vélo sur les trottoirs.

**Opportunités:**

- **Financement:** un appel à projets de "Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien" est ouvert et pourrait permettre à la commune de financer l'aménagement des avenues Borel et Michelet grâce au Fonds Européen de Développement Régional  
<https://europe.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/projets/detail/soutien-aux-projets-dinfrastuctures-cyclables-pour-la-mobilite-du-quotidien>
- **Trottoirs traversants:** les piétons et personnes à mobilité réduite expriment l'opportunité d'améliorer leur sécurité via la mise en place de trottoirs traversants sur les voies secondaires (voir figure 4).





**Figure 4:** Exemple de trottoir traversant à Sainte Luce.

Dans l'attente d'une réponse de la mairie à ce courrier, je vous prie, au nom de l'APROVEL, de recevoir nos salutations distinguées.

Rémi COISNON  
Représentant de l'APROVEL



Association APROVEL - 55 rue Ampère - 13300 Salon de Provence  
Site internet : [www.aprovel.org](http://www.aprovel.org)  
Facebook : <https://www.facebook.com/aprovelsalon>  
Mail : [aprovel.salonais@gmail.com](mailto:aprovel.salonais@gmail.com)